

## **Procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 novembre 2018**

Le quorum étant atteint (18 présents), la séance est ouverte à 18H08 sous la présidence de Madame Raguet, proviseure du lycée.

M. Oddoz, proviseur-adjoint, est désigné secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- Adoption du PV du CA du 11 avril 2018
- Adoption du PV du CA du 3 juillet 2018
- Adoption du PV du CA du 10 octobre 2018/2019*retiré de l'ordre du jour*
- Règlement interne du CA 2018/2019
- Installation des différentes instances
- DBM et autorisation de prélèvement sur fond de réserve
- Contrats et conventions
- Questions diverses

**L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des 18 votants.**

1/ Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 11 avril 2018

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des 18 votants.**

2/ Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 3 juillet 2018

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des 18 votants.**

3/ Règlement interne du CA 2018 - 2019

Mme la Proviseure détaille les modifications proposées.

Article 1 : Pour la plus complète information de tous, tous les membres du CA titulaires et suppléants seront convoqués.

Article 9 : La publication des procès-verbaux dans un délai d'un mois étant rarement tenable, la mention en est retirée.

En outre, il est décidé que les actes affichables, les procès-verbaux anonymisés ainsi que les motions seront mis en ligne sur le site internet de l'établissement, un représentant enseignant demande l'ajout de la mention « Un exemplaire papier est mis à disposition au secrétariat de madame la Provisoire ».

**Le règlement est adopté à l'unanimité des 18 votants.**

### **SUSPENSION DE SÉANCE pour constitution des différentes commissions**

*Deux représentants enseignants quittent la séance.*

#### 4/ Installation des différentes instances

Une copie de la composition de toutes les commissions sera communiquée sous un mois.

#### 5/ DBM et autorisation de prélèvement sur fond de réserve

- Budget de l'échange à Essen :

L'importante subvention OFAJ Pro Tandem ne couvre pas tous les frais.

En particulier, le coût du logement en auberge de jeunesse durant 3 semaines rend nécessaire une participation de notre établissement.

Les frais représentent 4627 euros à prélever sur fonds de roulement.

Le fonds de roulement restera suffisant pour fonctionner sur fonds propres pendant 89 jours. Pour information, l'obligation légale est de 60 jours.

Le prélèvement de 4627 euros est soumis au vote et adopté

**VOTE : 16 pour / 0 contre / 0 abstention**

La DBM est mise au vote et adoptée.

**VOTE : 16 pour / 0 contre / 0 abstention**

#### 6/ Contrats et Conventions

- **La convention de groupement comptable.**

M. le gestionnaire indique que cette convention d'adhésion rattache, au plan de la gestion comptable, notre établissement au lycée Sophie Germain.

La convention est mise au vote et adoptée à l'unanimité

**VOTE : 16 pour / 0 contre / 0 abstention**

- **La convention de la Corde Raide**

Madame la Proviseure présente ce dispositif d'aide psychologique proposé par l'association UDSM partenaire depuis plusieurs années et qui représente une réelle aide pour l'établissement.

La convention permettra d'assurer la permanence et d'organiser le « Dispositif Écoute Jeunes » dans l'établissement. Les adolescents peuvent ainsi bénéficier de deux à trois consultations d'une demi-heure. L'établissement paie pour rémunérer ces séances. En contrepartie l'association offre d'autres prestations de conseil et d'aide à l'orientation.

La convention est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

**VOTE : 16 pour / 0 contre / 0 abstention**

**EPS : La convention AS Escalade**

La convention permettant l'utilisation du matériel d'escalade du groupement « République Bastille » et son avenant prévoyant la mise à disposition pour un créneau hebdomadaire contre 70 euros annuels est mise au vote et adoptée à l'unanimité

**VOTE : 16 pour / 0 contre / 0 abstention**

**EPS : Convention de District**

La création d'un « district » qui rende possibles les activités à l'extérieur et l'échange d'élèves entre établissements est mise au vote et adoptée à l'unanimité

**VOTE : 16 pour / 0 contre / 0 abstention**

**EPS : Convention VTT**

Une convention d'utilisation d'un parc de 24 VTT par l'UNSS Paris Choisy-le Roi pour un coût de 70€ annuels est mise au vote et adoptée à l'unanimité

**VOTE : 16 pour / 0 contre / 0 abstention**

**EPS : Pistolets Laser**

L'UNSS de Paris propose à la location des pistolets pour le biathlon. L'abonnement de 70€ annuels ainsi que le dépôt d'une caution de 500 euros sont mis au vote et adoptés à l'unanimité

**VOTE : 16 pour / 0 contre / 0 abstention**

### **CONVENTION CFA FERROVIAIRE :**

Le lycée Chennevière Malézieux forme une Unité de Formation d'Apprentis. Nous accueillons en permanence 5 classes. Chaque année chaque classe ouvrant fait l'objet d'une convention (pour 2 ans ou 3 ans).

La convention 2018/2021 (Bac Pro 3 ans) est mise au vote et adoptée à l'unanimité

**VOTE : 16 pour / 0 contre / 0 abstention**

La convention 2018/2020 (Bac Pro 2 ans) Mise au vote adoptée à l'unanimité

**VOTE : 16 pour / 0 contre / 0 abstention**

### **CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX SCOLAIRES PAR LES CMA :**

Des cours municipaux d'adultes ont lieu quatre soirs par semaine de 18h à 21h et préparent au baccalauréat professionnel MEI en 1 an, au CAP RIC en 1 an et pour la première fois cette année, à la MCTA.

Seule la convention MEI est adoptable et soumise au vote en l'état.

La convention BCP MEI est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

**VOTE : 16 pour / 0 contre / 0 abstention**

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR le Diplôme Universitaire « Adolescents Difficiles »**

Une somme de 20 euros par ½ journée sera demandée pour l'occupation d'une salle.

La convention est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

**VOTE : 16 pour / 0 contre / 0 abstention**

### **TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX :**

Les tarifs sont mis au vote et adoptés à l'unanimité.

**VOTE : 16 pour / 0 contre / 0 abstention**

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES**

Le lycée Lurçat demande à organiser des simulations d'oraux BTS dans l'amphithéâtre

le 14 décembre 2018 (8h30-18H00)

La mention « devoir transmettre à l'établissement la liste des participants » est ajoutée.

La convention est adoptée à l'unanimité.

**VOTE : 16 pour / 0 contre / 0 abstention**

### **PRO TANDEM**

Pro Tandem finance la participation d'un interprète qui reste auprès des stagiaires allemands et d'une professeure d'allemand.

Mise au vote de la convention qui nous lie à l'interprète pour la prise en charge de ses frais (transport etc.) et adoption à l'unanimité.

**VOTE : 16 pour / 0 contre / 0 abstention**

Mise au vote de la convention qui nous lie à la professeure d'allemand et adoption à l'unanimité.

**VOTE : 16 pour / 0 contre / 0 abstention**

### 7/ Questions diverses

- **Un problème d'aération dans la zone de la plonge en cuisine expose les agents à un air vicié. Quelle solution sera apportée ?**

M. le gestionnaire répond que cela est de la compétence de la région qui devra revoir l'installation.

Le CA s'émeut particulièrement de cette situation et enjoint le responsable région d'intervenir pour qu'elle soit le plus rapidement résolue

- **Est-il possible d'installer un poste téléphonique dans chaque classe ?**

Madame la Provisure répond favorablement à cette demande.

- **Est-il possible d'installer des rideaux en AG101 et AG102 ?**

Madame la Provisoire répond favorablement à cette demande.

- **Qu'en est-il des problèmes de chauffage ?**

Des radiateurs soufflants sont en marche à l'atelier. Les entreprises de maintenance sont prévenues et interviendront sous peu pour assurer une température convenable.

- **Peut-on envisager la pérennisation du poste de proviseur adjoint ?**

Les effectifs du lycée permettent d'envisager une réponse positive au maintien du BMP.  
L'ouverture d'un poste (et non d'un BMP) sera demandée pour la rentrée 2020.

- **Les sanctions prises à l'encontre d'élèves peuvent-elles être communiquées à tous les enseignants ?**

Madame la Provisoire réaffirme la nécessité d'une réflexion globale sur la gestion des incidents et sanctions et confirme que cela est, en effet, l'affaire de tous.

Annnonce est faite d'un prochain conseil pédagogique début décembre qui aura pour mission de préparer la journée pédagogique de fin décembre pour commencer très concrètement à travailler ensemble sur la question du climat scolaire.

MOTION 1 : Provisoire adjoint

MOTION 2 : Incivilités

MOTION 3 : Réforme Voie professionnelle

**LA SEANCE EST LEVEE A 20H35.**